



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 16.218

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN***

==°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°16/186 en date du 26 avril 2016 concernant la fixation des tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN, rendue exécutoire le 29 avril 2016,

DECIDE

- d'abroger la décision DC N°16/186 en date du 26 avril 2016,
- de fixer les tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN (Programme mensuel des animations de ROYAN) comme suit :

(.../...)

1 BANDEAU bas de page en quadri (hors couvertures) Dimension : 14 cm x 5 cm	
• Mois	120,00 €
• Trimestre	270,00 €
• Semestre	470,00 €
• Année	860,00 €
1 PAGE intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 15 cm x 15 cm	
• Mois	250,00 €
• Trimestre	560,00 €
• Semestre	900,00 €
• Année	1 650,00 €
1 DOUBLE PAGE intérieure en quadri (hors couvertures et pages centrales) Dimension : 30 cm x 15 cm	
• Mois	480,00 €
• Trimestre	1 080,00 €
• Semestre	1 870,00 €
• Année	3 170,00 €
1 DOUBLE PAGE intérieure en quadri (pages centrales ou 3 ^{ème} de couverture) Dimension : 30 cm x 15 cm	
• Mois	576,00 €
• Trimestre	1 290,00 €
• Semestre	2 250,00 €
• Année	3 800,00 €

(Les encarts publicitaires sont assujettis à la TVA au taux de 20 % « taux en vigueur »)

-d'encaisser la recette correspondante à l'article 7088 – Fonction 023 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 18 mai 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 mai 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO